

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE
QUINCIEUX



Pascal David
Maire

Chères Quincerotes et chers Quincerots,

La période que nous venons de traverser, inédite par sa nature, douloureuse et avec une longue situation de confinement a marqué et marquera encore longtemps nos esprits.

Chacun a fait preuve de solidarité et de courage pour surmonter les isolements et le mal être qui ont pu faire souffrir.

J'adresse ma reconnaissance à toutes les personnes de notre commune qui, par leur travail ou leur implication, ont permis de soigner les malades ou d'assurer les obligations essentielles de notre population confinée par la réalisation de masques en particulier et par leur attention protectrice assidue dans les commerces.

Je me réjouis que notre commune ait été épargnée de cette COVID et nous devons tout faire pour qu'il en soit ainsi au cours de la période qui s'ouvre et qui ne saurait en aucun cas marquer la fin de la vigilance.

Notre vie sociale, notre activité professionnelle doivent reprendre. Notre bien-être et notre survie économique dépendent de ce choix. Le déconfinement est sur le chemin de la réussite mais difficile, ne baissons pas la garde car nous devons l'envisager comme un recul progressif de cette COVID et non comme un effacement total. Poursuivons les gestes barrières !

Un nouveau conseil municipal a été installé le 26 mai 2020, vous découvrirez dans cette info-mairie les nouveaux conseillers municipaux et leurs fonctions soit en qualité d'adjoint et de conseiller délégué soit dans les commissions.

Ils ont la volonté de se mettre rapidement au travail, d'atteindre les objectifs révélés lors de la campagne électorale et de conserver notre esprit de village avec toutes les attentes des habitants.

Je vous remercie au nom de tous, d'avoir fait confiance à l'équipe et de vous être déplacés malgré le contexte anxiogène du moment.

Le dimanche 28 juin avait également lieu le 2^{ème} tour des élections métropolitaines et le faible taux de participation, non directement lié cette fois à la crainte du virus, est décevant. La Métropole, pour beaucoup est loin et « ne sert à rien ». Savez-vous que les routes, l'aide sociale, l'enseignement avec les collèges, l'eau, le ramassage des ordures ménagères, les aides aux commerces, aux entreprises, les logements etc sont de la compétence métropolitaine et que l'on vit en ayant besoin des services de la Métropole ? Une commune ne peut être seule et se suffire à elle-même aujourd'hui.

La victoire du parti EELV permettra-t-elle à nos agriculteurs et à notre commune d'avoir le respect de notre spécificité rurale ?

La circonscription M dans laquelle nous sommes a été élue avec Synergies Métropole et tous les représentants des communes du Val de Saône soutiendront chacun, les richesses de leur territoire auprès de la Métropole.

Elu dans le groupe Synergies Métropole que vous avez largement plébiscité, ce dont je vous remercie, je saurai faire entendre votre voix et ne failirai pas à la préservation de notre patrimoine.

Je vous souhaite un très bon été tout en continuant à vous protéger afin de vous retrouver en bonne santé à la rentrée.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Nouvelle équipe municipale



Pascal David
Maire

Adjoints au maire



Vincent Gonnet
1^{er} Adjoint
Délégué aux
Finances locales,
Ressources
humaines,
au Développement
économique et
aux emplois



**Monique
Aubert**
2^{ème} Adjointe
Déléguée au
Développement
solidaire, à la
Jeunesse, et aux
Séniors



**Hervé
Rippe**
3^{ème} Adjoint
Délégué à la Vie
associative et
culturelle



Michèle Mureau
4^{ème} Adjointe
Déléguée au
patrimoine bâti,
aux équipements
sportifs et de loisirs
et au cimetière
communal



Pascal Favre
5^{ème} Adjoint
Délégué à
l'Urbanisme, à
l'Habitat et au
Cadre de vie



Marion Tesche
6^{ème} Adjointe
Déléguée à
l'Éducation,
aux Affaires
Scolaires, et au
Conseil Municipal
d'Enfants

Conseillers municipaux délégués



**Germain
Lyonnet**
Déplacements,
Voirie et
Sécurité



**Véronique
Pinceel**
Développement
numérique de la
communication



**Cyrille
Fiard**
Proximité,
Environnement
et Agriculture

Conseillers municipaux : majorité



**Élodie
Patin**



**Jacques
Mongoin**



**Florence
Journé**



**Patrick
Audemard**



**Anne-
Marie
Geist**



**Ludovic
Gallezot**



**Aude
Sagnard**



**Jean-Luc
Martin**



**Mireille
Brulfer**

Conseillers municipaux : opposition



**Lionel
Alvaro**



**Hélène
Brou**



**Nicolas
Jalenques**



**Françoise
Champavier**

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Commissions

Le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre de commissions municipales pour la mandature 2020-2026. Elles sont composées de 7 membres et sont coordonnées par un Vice-Président (un adjoint ou un conseiller délégué). Elles sont plus particulièrement chargées d'étudier les affaires communales relevant de leur compétence notamment en amont des conseils municipaux. Peuvent participer à ces réunions et à la demande du Président ou du Vice-Président des personnes qualifiées non élues. Selon les projets et les actualités, des commissions ad'hoc pourront être mises en place.

Commission des finances

- Vincent Gonnet
- Cyrille Fiard
- Florence Journé
- Aude Sagnard
- Hervé Rippe
- Mireille Brulfer
- Françoise Champavier

Commission urbanisme, habitat, cadre de vie

- Pascal Favre
- Vincent Gonnet
- Cyrille Fiard
- Jean-Luc Martin
- Jacques Mongoin
- Germain Lyonnet
- Lionel Alvaro

Commission vie associative et culturelle

- Hervé Rippe
- Patrick Audemard
- Anne-Marie Geist
- Jacques Mongoin
- Ludovic Gallezot
- Monique Aubert
- Nicolas Jalenques

Commission communication

- Véronique Pinceel
- Vincent Gonnet
- Ludovic Gallezot
- Elodie Patin
- Mireille Brulfer
- Lionel Alvaro
- Héléne Brou

Commission affaires scolaires

- Marion Tesche
- Monique Aubert
- Anne-Marie Geist
- Germain Lyonnet
- Michèle Mureau
- Héléne Brou

Commission jeunesse et aînés

- Monique Aubert
- Françoise Champavier
- Ludovic Gallezot
- Anne-Marie Geist
- Patrick Audemard
- Marion Tesche
- Héléne Brou

Commission voirie et sécurité

- Germain Lyonnet
- Véronique Pinceel
- Michèle Mureau
- Jean-Luc Martin
- Ludovic Gallezot
- Pascal Favre
- Héléne Brou

Commission bâtiments

- Michèle Mureau
- Hervé Rippe
- Patrick Audemard
- Aude Sagnard
- Pascal Favre
- Vincent Gonnet
- Lionel Alvaro

Commission proximité et environnement

- Cyrille Fiard
- Jean-Luc Martin
- Patrick Audemard
- Jacques Mongoin
- Anne-Marie Geist
- Marion Tesche
- Lionel Alvaro

Commission développement économique

- Vincent Gonnet
- Cyrille Fiard
- Elodie Patin
- Florence Journé
- Véronique Pinceel
- Hervé Rippe
- Nicolas Jalenques

Représentants de la commune

Référents hameaux

- Billy le Vieux/Billy le Jeune :
Michèle Mureau
- La Chapelle : Aude Sagnard
- Varennes/Chamalan : Anne-Marie Geist
- Port Masson : Patrick Audemard
- Veysieux : Cyrille Fiard
- Grandes Terres : Nicolas Jalenques
- Village nord de la mairie :
Germain Lyonnet
- Village sud de la mairie : Hervé Rippe
- Jérusalem/La Sale : Françoise
Champavier

Référents associations locales

- Football Club Rive Droite (FCRD) :
Elodie Patin / Lionel Alvaro
- Boules : Vincent Gonnet
- Tennis : Germain Lyonnet
- Maison des Jeunes et de la Culture
(MJC) : Jacques Mongoin
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :
Monique Aubert
- Ecole de Musique de Quincieux (EMQ) :
Hervé Rippe
- Aînés : Pascal David

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Liste majoritaire

- Patrick Audemard
- Florence Journée
- Ludovic Gallezot

Liste Minoritaire Quincieux

- Nicolas Jalenques
- Hélène Brou

Délégués SYGERLY (dissimulation coordonnée des réseaux)

Titulaire : Germain Lyonnet

Suppléante : Michèle Mureau

Délégués Syndicat intercommunal de la gendarmerie

Membres titulaires :

- Vincent Gonnet
- Ludovic Gallezot

Membres suppléants:

- Jean-Luc Martin
- Patrick Audemard

Délégués Syndicat Mixte Plaine et Monts d'Or

Membres titulaires

- Cyrille Fiard
- Pascal David

Membres suppléants

- Jacques Mongoin
- Jean-Luc Martin

Délégués CCAS de Quincieux

- Elodie Patin
- Monique Aubert
- Patrick Audemard
- Anne-Marie Geist
- Françoise Champavier

Délégués Association Française de Remembrement

Membres titulaires

- Cyrille Fiard
- Jean-Luc Martin

Membres suppléants

- Lionel Alvaro
- Nicolas Jalenques

Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs

Titulaires

Pascal Favre, Gérard Patin, Lionel Jambon, Evelyne Lagarde, Mauricette Martin, Estelle Gallezot, Hervé Guetty, Odile Mirguet

Suppléants

Gilbert Bouricand, Françoise Champavier, Eric Bererd, Alain Simon, Anne-Marie Geist, Maurice Pin, Christiane Assada

Résidents hors commune :
Marinette Giguet

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale

Vincent Gonnet

Correspondant défense

Patrick Audemard

Représentant de la Commune aux conseils des écoles

Marion Tesche

Représentants au sein de l'association du comité de jumelage

- Anne-Marie Geist
- Patrick Audemard

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Ludovic Gallezot, Aude Sagnard et Nicolas Jalenques

Membres suppléants : Pascal Favre, Michèle Mureau, Lionel Alvaro

Commission délégation de service public

Membres Titulaires

- Monique Aubert
- Hervé Rippe
- Hélène Brou

Membres Suppléants

- Ludovic Gallezot
- Mireille Brulfer
- Lionel Alvaro

Commission de contrôle financier

- Vincent Gonnet
- Véronique Pinceel
- Françoise Champavier





Vincent Gonnet
1^{er} Adjoint
Délégué aux
Finances locales,
Ressources
humaines,
au Développement
économique et
aux emplois



Point sur le déploiement de la fibre optique à Quincieux

La mise en place de la fibre optique à QUINCIEUX est réalisée par l'entreprise ORANGE et ses sous-traitants qui ont pris l'engagement auprès de l'Etat de déployer la fibre sur fonds propres sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les plannings de déploiement ont été mis à mal par le confinement et de manière à répondre aux nombreuses questions posées par les habitants, nous avons souhaité faire le point sur ce dossier.

À ce jour, les 5 armoires de mutualisation prévues pour couvrir le territoire de notre commune ont été installées : Chemin de la Halte ; Route de Neuville ; Route de Chasselay ; Au boulodrome ; À la Chapelle.

Pour rendre opérationnelle cette infrastructure, plusieurs chantiers restent à terminer :

- Raccorder l'armoire de La Chapelle au réseau principal de Orange.
- Relier les boîtes de raccordement de Billy le Jeune. Ce hameau ne sera pas desservi par les armoires implantées sur la commune par Orange mais depuis le réseau SFR.
- Relier Billy le vieux au réseau en provenance de Veysieux.
- Relier les boîtes de raccordements de Varennes à l'armoire du boulodrome : cette liaison s'effectuera par réseau aérien avec quelques poteaux à mettre en place.
- Relier le hameau de Veysieux à l'armoire du boulodrome.
- Relier le hameau de Jerusalem à l'armoire de la route de Neuville.

La direction des services techniques de la mairie est en contact permanent avec les intervenants :

- Les études concernant la nature et le coût des travaux à faire sont terminées.
- Le vendredi 29 mai 2020, la commission travaux de ORANGE s'est réunie et à valider ces études.
- Ces dernières ont été transmises aux sous-traitants qui ont planifié le commencement des travaux pour début septembre 2020.

La municipalité est très vigilante sur ce dossier particulièrement sensible pour les habitants (le réseau doit pouvoir supporter le développement du télétravail) et a fait le maximum pour disposer d'un planning pour la fin juin.

Pour le centre du village et les autres hameaux, nous vous rappelons ci-dessous les informations communiquées en fin d'année 2019 :

Bien que construit par Orange, le réseau fibre est mutualisé et accessible à tous les opérateurs commerciaux qui en feront la demande.

Progressivement, depuis le 1^{er} janvier 2020, ce réseau a été activé et les habitants peuvent ainsi faire la demande d'abonnement à la fibre optique à leur fournisseur d'accès internet (FAI) : le branchement se fait directement aux points de branchement pour les maisons particulières. Pour l'instant ce sont 913 foyers qui sont déjà éligibles sur Quincieux.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Pour les copropriétés de plus de 3 logements, le syndic doit, au préalable, effectuer une demande de rattachement au réseau des parties communes des bâtiments. Pour information, de nombreux immeubles (La Bernardière, Rives Saône, UNI'Q...) sont d'ores et déjà « pré-fibrés ». Les occupants peuvent demander le raccordement depuis le palier jusqu'à leur logement.

Bien que la finalisation de la mise en place de l'infrastructure avance, tous les logements ne seront malheureusement pas tous raccordés en 2020, la charge de travail étant très importante pour poser tous les PB (point de branchements) à Quincieux.

Les habitants de Quincieux peuvent connaître l'éligibilité à la fibre de leur logement en se connectant sur le site de leur fournisseur d'accès.

- pour Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique/>

- pour SFR : <https://www.sfr.fr/carte-couverture-reseau-sfr-fibre-optique/>

- pour BYG : <https://www.bouyguestelecom.fr/reseau/cartes-de-couverture-reseau-fixe>

D'autre part, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) met à la disposition des habitants un site web qui indique avec précision les zones raccordables.

Attention, ce site n'est pas mis à jour en temps réel mais tous les trois mois : <https://cartefibre.arcep.fr>

Vers un nouveau marché à Quincieux

Après l'ouverture du RING le 27 février 2020 (voir ci-dessous : vente de produits frais bio), c'est Tradisteack qui a lancé un point de distribution à Quincieux.

Christophe Grossat, boucher à Reyrieux, propose des produits fermiers bœuf, agneau et porc fournis par un éleveur de proximité basé à Saint-Trivier-sur-Moignans.

Tous les mercredis de 16h à 19h, sur la place du marché devant la maison des associations, boucherie, charcuterie, plats cuisinés, œufs et volailles des Dombes rencontrent un réel succès.



Ces deux initiatives sont encourageantes pour le projet de redémarrage d'un marché à Quincieux qui pourrait être construit avec des acteurs de proximité complémentaires des commerces actuels.

Tous les jeudis de 16h à 19h devant la maison des associations

Deux possibilités :

- faites votre marché de produits bio sur place : fruits et légumes, oeufs, fromage, poulet...

-récupérez votre panier commandé :

- 1 - Vous nous donnez votre adresse mail (le-ring@orange.fr)
- 2 - Vous recevez le samedi la liste des produits frais disponibles
- 3 - Vous commandez ce que vous souhaitez avant le mardi soir
- 4 - Vous récupérez votre panier le jeudi





Monique Aubert
2^{ème} Adjointe
Déléguée au
Développement
solidaire, à la
jeunesse et aux
séniors

Fin d'année des aînés

Chaque année en décembre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise des festivités pour les aînés soit un repas animé par un spectacle soit un colis « spécial Noël » offert à leur domicile.

Un courrier est envoyé par le CCAS aux personnes concernées en octobre.

Vous êtes nouvel arrivant à Quincieux, contacter la mairie pour vous inscrire.

Ma commune, Mes Etudes

Le CCAS propose une bourse communale citoyenne d'enseignement supérieur afin d'aider certains étudiants à financer leurs études.

Son montant est de 500 € par an, renouvelable dans la limite de 5 années (le dossier de demande de bourse est à renouveler chaque année) et téléchargeable sur le site de la Mairie, rubrique enfance et jeunesse / Ma Commune, Mes études.

L'étudiant(e) doit être âgé(e) de moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

Cette bourse est assortie d'un engagement à participer à des actions citoyennes sur la commune, d'une durée de 20 heures. Ces actions sont proposées par les services de la mairie.

Cependant, 2 engagements dispensent de toute action de citoyenneté :

- sapeur-pompier volontaire au centre de secours de la commune,
- membre bénévole de l'encadrement d'une association sportive ou culturelle de la commune.

Date limite pour déposer le dossier : 31 octobre 2020.

Infos
04 78 91 10 11
ccas@quincieux.fr
www.quincieux.fr
> rubrique enfance-jeunesse

Ticket Sports Culture

Le CCAS de Quincieux propose un dispositif visant à favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes* (cumulable avec la carte M'ra).

Une aide financière sera allouée pour l'adhésion à une association sportive ou culturelle de Quincieux avant le 31 décembre.

Sont concernés les enfants de 4 à 16 ans.

Montant du ticket : 70 € pour un quotient familial CAF jusqu'à 600 € et 40 € pour un quotient familial CAF jusqu'à 900 €.

Il suffit d'imprimer le formulaire disponible sur le site internet de la mairie (rubrique enfance et jeunesse) et le retourner en Mairie.

Un coupon vous sera alors remis pour l'inscription de votre enfant à l'activité choisie. Cette aide sera déduite du montant de l'adhésion. Nous espérons permettre à vos enfants de découvrir une des nombreuses activités culturelles et sportives proposées dans notre village.

Plus de renseignements :
Mairie - 04 78 91 10 11
ccas@quincieux.fr

* hors centre de loisirs

Ma commune, Ma santé

La commune en partenariat avec l'association ACTIOM, propose à ses administrés une complémentaire santé qui a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Sans questionnaire de santé, sans condition de revenu, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux.

Informations et prise de rendez-vous
au 05 64 10 00 48

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Nouveau minibus Erratum

Suite à l'erreur de la précédente gazette de janvier, nous souhaitons mettre en avant les deux annonceurs que nous avons oubliés :

- ERMAIP

Clôture, fermeture et confort de l'habitat
06 26 83 14 23
<https://www.ermaip.com/>

- TOLOSSI Energies concept
Électricité, automatisme, chauffage électrique, pompe à chaleur et climatisation
04 72 26 31 61 - 06 12 38 95 47

Merci à eux et aux treize autres annonceurs qui ont participé à l'acquisition du nouveau minibus, permettant ainsi aux associations et amicales de classes de l'utiliser pour leurs différents événements et projets.

Plan canicule

Des mesures de prévention sont à appliquer en cas de très fortes chaleurs.

Afin d'aider les personnes vulnérables, un registre confidentiel est ouvert en mairie.

Qui est concerné par ce recensement ?

- Toute personne adulte handicapée isolée,
- Toute personne âgée de 65 ans et plus, isolée ou présentant des difficultés d'ordre sensoriel, des difficultés à se déplacer seule à l'intérieur ou à l'extérieur de son logement, ou relevant de l'intervention d'un service de soins infirmiers.

Toute personne à risque de votre entourage avec son accord écrit.

Inscription auprès de :
Mairie - 04 78 91 10 11
ccas@quincieux.fr
www.quincieux.fr > rubrique CCAS

À partir du déclenchement d'une alerte canicule, des appels téléphoniques ainsi qu'une attention particulière seront assurés par les services communaux auprès de ces personnes.

Si besoin, les numéros d'urgence à contacter sont les suivants :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Le centre Multi accueils Matin Câlin

La capacité d'accueil est de 12 enfants, accessible aux familles habitant la commune.



Il propose :

- Un accueil régulier à partir de 2 jours par semaine pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et pour lesquels une commission d'admission, composée de professionnels de la petite enfance et d'élus de la commune, a donné une réponse favorable à leur demande d'inscription. Cette commission se réunit une fois par an en mai.

Les contrats sont conclus avec la directrice de l'établissement.

- Un accueil occasionnel pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
Pour toute demande de garde occasionnelle non-fixe (matinée, quelques heures ou 1 journée), il est nécessaire de prendre contact avec la directrice.

Pour le confort des enfants, ne pas téléphoner entre 11h30 et 13h.

Madame Laïs Oueillet est joignable le lundi de 11h à 16h30, le jeudi de 10h à 11h et le vendredi de 12h à 15h30 (sauf le premier vendredi du mois) 04 72 26 32 93
matin.calin@acolea-asso.fr



Covid-19 : vous protéger a été notre priorité

Un point sur la fourniture de masques dans notre commune :

- La commune a commandé dès le confinement 4 800 masques dont 800 masques médicaux pour ses agents et 4 000 masques en tissu pour le grand public. Ces masques viennent en complément de ceux fournis par la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- En attendant les livraisons des masques et afin que les habitants puissent se procurer des masques en tissu avant le 11 mai, la municipalité a contacté « l'Atelier du Dessous » (atelier de confection de sous-vêtements à Quincieux) qui avait déjà initié une démarche de création et de vente de masques grand public sur la commune avec un partenariat avec le commerce UTILE qui a accepté de les vendre.

Mais la capacité de production de « l'Atelier du Dessous » ne lui permettait pas de répondre à notre demande.

- Ensemble, nous avons pris la décision de faire appel au volontariat pour nous aider. Plus de 30 couturières bénévoles non professionnelles ont répondu favorablement. Céline a préparé les kits de masques (matières premières et fiche de conception) et la fabrication a pu être lancée rapidement. Notre police municipale a eu pour mission de déposer les kits, récupérer les masques et les déposer chez Utile. La commune a financé la matière première, ce qui a permis un petit prix de vente.
- Plus de 3 000 masques ont ainsi été fournis.

Le produit des ventes a été offert en don à l'Association d'Aide à Domicile « ADMR » pour 1 250€ et au Centre Communal d'Action Sociale « CCAS » de la commune pour 750€ sur une décision par vote des couturières.

Un grand merci à toutes ainsi qu'à Céline de « L'Atelier du Dessous », Sylvie et David du commerce UTILE et à notre police municipale.

Enfin et suite à la livraison des masques offerts par la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une distribution de masques lavables et réutilisables a été organisée par les élus les 22 et 23 mai.

Les personnes en situation de handicap et les personnes de 70 ans et plus les ont reçus à leur domicile.

Trois points de distribution en mode DRIVE avaient été mis en place.

Cette organisation a permis de respecter les gestes barrières et de protéger les personnes.



Quelques chiffres :

- 3 100 personnes étaient concernées par la distribution.
- 4 120 masques ont été distribués à 2 060 personnes soit 65% de la population.

Un grand merci aux élus pour leur disponibilité lors de ces 2 jours de distribution ainsi qu'à nos agents impliqués dans cette action.

Cette pandémie a montré à tous que le mot solidarité est encore connu par un grand nombre, merci à tous !

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Hervé Rippe
3^{ème} Adjoint
Délégué à la Vie
associative et
culturelle

Cérémonie du 8 mai

Cette année, le 8 mai s'est déroulé d'une manière particulière à cause de la crise sanitaire.

M. Pascal David et M. André Lorchel ont déposé une gerbe au monument aux morts. Nous étions peu nombreux comme le préconisait le gouvernement. Nous remercions 4 membres de l'harmonie qui ont souhaité être présents pour jouer les hymnes.

Ainsi, le devoir de mémoire a été fidèlement accompli, dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

18 juin 1940

L'appel du Général De Gaulle n'a pas été oublié. Nous avons fait paraître un article « L'appel du 18 juin 1940, acte fondateur de la résistance » sur le site de la mairie avec un lien vers les Archives Nationales.



14 juillet

Annulation du feu d'artifice.

Les contraintes sanitaires en vigueur ne nous permettent pas de maintenir le feu d'artifice du 14 juillet.

Forum des Associations

Il se tiendra le samedi 12 septembre à l'Espace Maurice Plaisantin (EMP) de 9h à 13h et en fonction des contraintes sanitaires, nous aurons peut-être un sens de circulation imposé.

Quincieux notre village au fil du temps

Opération centre du village. Il y a 20 ans, le Conseil délibérait pour la réalisation du Square du Centre.

Par délibération, diverses dispositions ont été adoptées :

- La place centrale de l'îlot du centre bourg s'appellera « Square du Centre ».
- La hauteur des mâts de l'éclairage public sera limitée à 6 m et les lanternes seront d'un style contemporain.
- Une demande de subvention sera présentée au Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la place et de la périphérie.



MÉDIATHÈQUE
DE QUINCIEUX

Médiathèque ESQALE

Cet été : réouverture de la médiathèque, maintien du service de retrait des commandes et ouverture du jardin

Dès le mercredi 8 juillet, venez de nouveau emprunter sur place des documents ! Pour ceux qui préfèrent ne pas entrer dans la médiathèque, le service de retrait des réservations « Esqale au port » continue ! Et enfin, pour ceux qui auraient envie de lire au jardin : ce sera de nouveau possible !

Comme tout établissement recevant du public, nous nous devons de vous accueillir en toute sécurité en respectant les protocoles en vigueur. Les conditions d'accès à la médiathèque pour cet été sont les suivantes.

Vous pouvez :

- Accéder librement aux collections
- Rendre vos documents 7 jours/7 et 24h/24 dans la boîte de retours (mise en quarantaine de 3 jours)
- Consulter notre catalogue en ligne et réserver à distance (jusqu'à 15 réservations par personne)
- Nous appeler afin que nous cherchions pour vous dans les rayons
- Retirer directement vos réservations via le service « Esqale au port »
- Accéder à un poste informatique (pour des besoins spécifiques : administratifs, traitement de texte...)
- Accéder au jardin une fois vos prêts effectués.

Vous ne pouvez pas encore :

- Lire sur place
- Vous installer sur les sièges
- Accéder au salon et à l'espace de travail
- Boire un café
- Consulter la presse
- Vous donner rendez-vous avec des amis
- Laisser vos enfants passer du temps dans nos murs.

Les modalités d'accès à respecter :

- Port du masque dès 11 ans
- Nettoyage des mains obligatoire
- Dans la mesure du possible, venir seul ou limiter le nombre de personnes par famille
- Nombre d'entrées limité
- Temps de présence limité à 30 min.

A retenir :

(proposition valable jusqu'à la fin de l'été, les modalités d'ouverture de la rentrée sont à ce jour inconnues)

Ouverture au public de la médiathèque et du jardin :

- Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
- Vendredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-12h

Retrait des commandes passées à distance :

- Jeudi sur rendez-vous
- Fermeture d'été : Du samedi 1^{er} au samedi 22 août inclus

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Balade virtuelle vivement conseillée

A votre disposition désormais : un nouveau site internet ET une application pour smartphone et tablette !

Rendez-vous sur <https://bibliotheque.quincieux.fr> ou téléchargez l'appli BibEnPoche.



Vous pouvez :

- Visiter nos rayons à distance en fouillant le catalogue en ligne
- Découvrir nos sélections
- Réserver en ligne
- Télécharger les quelques 1200 e-books gratuits
- Accéder à des ressources numériques gratuite (presse en ligne, autoformation...)
- Nous contacter par mail ou téléphone si vous rencontrez des difficultés de connexion, de recherche ou de réservation.



« Les contes au jardin »


Après le succès des vidéos « Les contes à la maison » (à retrouver sur la chaîne Youtube de la médiathèque) conçues pendant le confinement, les enfants sont invités à retrouver « en vrai » Oscar le Sac à Histoires les vendredis de juillet pour des séances de contes au jardin.

Infos pratiques

Pour les enfants dès 4 ans
Chapeau conseillé
Chaque vendredi de juillet de 10h30 à 11h
Sous réserve de beau temps et sur réservation (jauge limitée)

ESQALE est sur les réseaux

Retrouvez l'actualité et les clins d'œil de votre médiathèque sur  (esqalemediatheque) et  (esqale_mediathèque_quincieux) ;

 Découvrez également « Les contes à la maison » sur la chaîne Youtube (Médiathèque ESQALE Quincieux).

Contactez l'équipe
8 chemin de Saint Laurent
04 78 91 16 25
bibliotheque@quincieux.fr
<http://bibliotheque.quincieux.fr>

Article rédigé par Marie Leture

Les contes à la maison





Michèle Mureau
4^{ème} Adjointe
Déléguée au
patrimoine bâti, aux
équipements sportifs
et de loisirs et au
cimetière communal

Covid 19 : les boues des stations d'épuration ne peuvent être épandues qu'après « hygiénisation »

Dans un avis publié le 2 avril, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) recommande de ne pas épandre les boues des stations d'épuration produites pendant l'épidémie de Covid-19 «sans hygiénisation préalable», autrement dit sans traitements inactivant le virus. A l'origine de la saisine de l'Agence, les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique ont adressé aux préfets une circulaire en ce sens.

Suite à l'article de l'ANSES, un arrêté paru début mai 2020 met en œuvre ces préconisations.

Nous avons sollicité la Métropole de Lyon pour savoir ce qui a été prévu pour les boues de la station d'épuration de Quincieux, puisqu'un calendrier d'épandage avait déjà été établi en janvier 2020 avec la Chambre d'agriculture dans le cadre du bilan de la STEP.



Station d'épuration

Il n'y aura pas d'hygiénisation des boues à Quincieux. La Métropole, avec l'exploitant, a fait le choix d'isoler les boues produites pendant l'épidémie de Covid-19 dans un silo et au terme de la pandémie, ces boues seront transportées à Pierre-Bénite et incinérées. Elles ne seront donc pas épandues. La Métropole a jugé cette solution plus économique.

Nous avons demandé à la Métropole que les consignes soient données à tous les niveaux, pour que l'exploitant en informe bien les agriculteurs afin que ces derniers ne se trompent pas de silo quand ils viennent charger les boues.

Notre directeur technique sera vigilant et vérifiera que tous les acteurs aient bien reçu les bonnes et mêmes informations.



Germain Lyonnet
Conseiller municipal
délégué aux
déplacements, à la
voirie et à la sécurité

Point sur les travaux de voirie

• Poursuite des travaux Route de la Thibaudière, sauf changement de dernière minute, du 24 août au 4 septembre 2020.

• Travaux préventifs de purge et reprofilage sur chaussée sur les chemins de la queue de l'île, des Chanaux, des Grenettes et sur la route des Chères, en juillet 2020.

Route des Chères



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Pascal Favre
5^{ème} Adjoint
Délégué à
l'Urbanisme, à
l'Habitat et au Cadre
de vie



En quoi l'épidémie que nous venons de traverser a-t-elle impacté l'urbanisme ?

Une ordonnance du 25 mars a eu pour effet de geler l'ensemble des autorisations d'urbanisme en terme de délais, en même temps que survenait le confinement et la mise en fonctionnement réduite de l'ensemble des administrations. Plusieurs textes plus tard, la reprise des instructions a été fixée au 24 mai.



Mais que s'est-il passé entre ces 2 dates ?

Si la mairie est le point d'entrée habituel de tout dépôt de dossier, l'instruction réglementaire s'opère au niveau de la Métropole et ses différents services. Plusieurs difficultés sont dès lors apparues : pas de télétravail structuré, pas de plateforme pour recevoir les dossiers par voie numérique, difficultés pour joindre les différents services, etc...

En conséquence, deux mots ont guidé notre action : durer et anticiper. Tout d'abord durer devant l'incertitude du temps de confinement et être en capacité de continuer notre action malgré cette situation inédite. Toujours conscient que derrière chaque projet, chaque demande il y a des attentes fortes, parfois des choix d'une vie, nous nous devons de ne pas être un frein et au contraire d'innover pour remplir notre mission. Anticiper, car à notre niveau et au sortir de la crise nous devons être des acteurs forts d'une reprise économique vitale et faciliter, dans le respect des règles, la remise en route des différents acteurs du bâtiment.

Malgré un contexte difficile, l'ensemble des dossiers que nous avons été amenés à traiter n'a pas subi de retard et je tenais à féliciter les services pour leur engagement et leur disponibilité.

Gageons que l'expérience acquise et les nouvelles pratiques permettront de fluidifier les échanges entre l'usager et l'administration.



L'école pendant le confinement



Marion Tesche
6^{ème} Adjointe
Déléguée à
l'Éducation, aux
Affaires Scolaires et
au Conseil Municipal
d'Enfants

Les écoles pendant le confinement

Regroupés dans les locaux de l'école élémentaire, les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis dès les premiers jours du confinement par les enseignants et les membres de l'équipe du périscolaire. Le personnel d'entretien a été aussi largement mis à contribution afin de respecter le protocole sanitaire. Les services techniques n'ont également pas ménagé leur peine pour remettre en service l'ensemble des classes lors du déconfinement. Nous tenons à souligner leur disponibilité face à des directives gouvernementales changeantes et des délais très contraints.

Du matériel informatique a également été mis à disposition des familles non équipées afin de les aider à assurer la continuité pédagogique pour leurs enfants.

Rentrée école élémentaire Marius Gros

La rentrée des classes aura lieu le mardi 1^{er} septembre à 8h30.

Composition de l'équipe enseignante 2020-2021 :

- CP : Mme Chervet
- CP : Mme Mathis
- CE1 : Mme Villalta
- CE1 : Mme Mion
- CE2 : Mme Robert
- CE2 : Mme Taisant
- CM1 : M. Mein
- CM1 : Mme Guedami
- CM2 : Mme Gutman
- CM2 : Mme Beau

Les listes des classes seront affichées devant l'école le lundi 31 août.

Pour une inscription à l'école élémentaire, merci de prendre contact par mail : ce.0690855e@ac-lyon.fr

Fête des dessins



Les élèves quincerots ont été invités à écrire un poème, une belle pensée, un vœu, réaliser un dessin ou un collage pour remercier ceux qui ont travaillé sans relâche, mais aussi soutenir ceux qui ont été tristes d'être séparés et se sont sentis seuls.

La solidarité a eu sa place dans notre village, car ce n'est pas moins d'une quarantaine de dessins qui a été distribué en fonction du message qu'ils véhiculaient. Boulangerie, médecins, pharmacie, Utile, infirmiers, habitants de la Tonnelle, hôpital de Trévoux et Villefranche, éboueurs, service technique et administratif de la Mairie, enseignants, périscolaire, agents d'entretien et police municipale... Les trésors des petits, mais aussi des grands leur ont été apportés et ont rencontré beaucoup de succès. Merci à tous pour votre participation.

Abonnements scolaires TCL

Les demandes d'abonnements scolaires TCL (pour les lignes JD et certaines lignes des cars du Rhône) sont désormais entièrement dématérialisées.

Vous pouvez vous rendre sur le site <https://e-tecely.tcl.fr> pour effectuer vos démarches y compris un premier abonnement.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Restaurant scolaire

Actualités du Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Cette année si particulière n'a pas vu de projet abouti du CME qui avait choisi de travailler sur le manque de porte-vélos dans notre commune. Ils ont recensé les lieux où ils seraient très utiles d'en installer afin de promouvoir les déplacements doux. Le travail pourra être repris dès la rentrée prochaine.



Le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu non plus mais ce n'est que partie remise !

Les enfants du CME confinés ont cependant participé confinés à la cérémonie du 8 mai en enregistrant des textes de leur choix sur le thème de l'espoir, thème commun à l'actualité sanitaire et à la commémoration de l'Armistice. Les vidéos avaient été mises en ligne sur le site de la Mairie et les élus ont adressé un mot au président des Anciens Combattants, M. André Lorchel.

Le 24 juin a été organisé un pot de départ restreint pour les quatre élèves du CME qui quittent l'école élémentaire en cette fin d'année pour faire leur rentrée au collège en septembre. Nous remercions chaleureusement Paul Cartet, Emma Ray, Mathéo Tchibozo et Inès Teixeira pour leur engagement et leur travail pendant les trois années passées au sein du CME. Lors de cette petite cérémonie, la commune a remis aux enfants un diplôme de fin de mandat ainsi qu'un dictionnaire anglais qui les accompagnera dans la suite de leur scolarité et le premier tome de la bande-dessinée « Les enfants de la Résistance ».

De nouvelles élections seront organisées en octobre 2020 pour élire quatre nouveaux membres parmi les élèves de CE2 qui se porteront candidats.

Restaurant scolaire

Malgré le retard pris pendant le confinement, nous espérons pouvoir mettre en service le nouveau restaurant scolaire avant fin décembre 2020. Les élèves de l'école élémentaire bénéficieront d'une organisation type « self » tandis que les élèves de maternelle conserveront un fonctionnement classique de service à table plus adapté à leur âge.

Le mobilier a été choisi en concertation avec le personnel, Camille Capra et M. Desreumaux. Un gros travail de réflexion a également été mené pour les équipements « cuisine » par le responsable du restaurant scolaire, Bruno Lebard.

Collège

En septembre 2020, 52 élèves de l'école élémentaire Marius Gros feront leur entrée en 6^{ème} dont 38 au collège Jean Renoir de Neuville sur Saône et 14 dans les collèges privés de la Sidoine et de Notre-Dame de Bellegarde.

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès dans la suite de leur scolarité.

La visite prévue au collège Jean Renoir n'a malheureusement pas pu avoir lieu du fait du confinement et du protocole sanitaire contraignant mis en place lors de la reprise des cours au mois de mai.

Enfin, une animation Kéolis à destination des CM2, futurs collégiens, avec pour thème : « Se déplacer en bus : attitude et sécurité » n'a pu avoir lieu mais sera également proposée ultérieurement. Attendre à l'arrêt de bus, connaître les règles dans le bus, à la descente du bus, comprendre l'angle mort... Tous ces points de sécurité essentiels devaient être abordés avec la venue d'un bus dans l'enceinte même de l'école pour mieux appréhender le sujet.

Contacts école

Ecole maternelle Marie-José Bajard
Mme Heyraud 04 78 91 12 06
ce.06922641@ac-lyon.fr

Ecole élémentaire Marius Gros
Mme Robert 04 78 91 10 49
ce.0690855e@ac-lyon.fr



Véronique Pinceel
Conseillère
municipale déléguée
au Développement
numérique de la
communication

PanneauPocket : le panneau d'affichage vient directement à vous

Afin de recevoir toute nouvelle alerte ou information en temps réel, la municipalité a choisi PanneauPocket.

Ramassage des ordures ménagères modifié, coupures d'eau, date du conseil municipal, manifestations culturelles ou sportives... Vous recevrez ces informations en temps réel sur votre téléphone portable.



Comment en bénéficier ?

Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur votre téléphone portable.

Puis de désigner Quincieux dans ses favoris en cliquant sur l'étoile située à droite du nom de la commune. La commune choisie se positionnera alors en haut de la liste et une notification vous sera envoyée automatiquement à chaque nouvelle publication. Grâce à un signal lumineux et/ou sonore, vous serez prévenu de chaque nouvel événement en temps réel.

Ce système protège les utilisateurs. Vous ne devez pas transmettre votre numéro de téléphone ni votre adresse mail.

Horaires d'été

Les fermetures administratives de la mairie sur la période estivale se font comme suit :

- Fermeture lundi 13 juillet
- Fermeture les samedis du 18 juillet au 15 août
- Fermeture les après-midis du 15 juillet au 16 août

Le bureau de poste sera ouvert tout l'été

- En juillet, du lundi au vendredi de 9h à 12h ainsi que les samedis 11 et 25 juillet.
- En août, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le saviez-vous ? Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Pour encourager la pratique du vélo pendant le déconfinement, la Métropole de Lyon donne une prime correspondant à 50% du montant total TTC de votre achat, dans la limite de 500 €. Les vélos doivent avoir été achetés entre le 17 mars et le 31 décembre 2020.

L'aide est attribuée pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion chez un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Métropole de Lyon ou un atelier associatif d'autoréparation de la Métropole (liste sur grandlyon.com) et également dans une structure sociale et/ou solidaire.

Qui peut bénéficier de l'aide :

- Toute personne dont la résidence principale se situe dans l'une des 59 communes de la Métropole
- Aucune condition de ressources ne sera exigée pour pouvoir en bénéficier
- Une seule aide par personne tous les 4 ans

Le bénéficiaire doit remplir une convention de subvention, un formulaire de demande et l'attestation sur l'honneur disponibles sur le site grandlyon.com. Le dossier complet est à envoyer par courrier ou par mail à Métropole de Lyon – Subvention vélo (subvention_velo@grandlyon.com)



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Cyrille Fiard
 Conseiller
 municipal délégué
 à la Proximité,
 à l'Environnement
 et à l'Agriculture

Gestion des déchets

Plusieurs déchèteries sont à votre disposition notamment à Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Champagne au Mont d'Or, ... Utilisez-les.

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.

Le samedi : 8h30-18h30
 Le dimanche : 9h-12h

Deux campagnes « déchets verts » ont lieu sur le parking du boudrome, au printemps et à l'automne. Une benne est installée afin de recueillir tous les déchets végétaux (tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes).

Lors de vos promenades avec vos animaux, vous trouverez à votre disposition des distributeurs de sacs à déchets canins, rue du 8 mai, square du centre, place de l'église, Boulodrome, stade entrée école élémentaire, stade entrée maternelle...

Profitez des collecteurs verres et papiers sur nos différents sites : rue des Anciens Combattants, parking du boudrome, la place du marché, Billy le Vieux, Stade, à Chamalan, chemin des Grenettes.

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez jeter en plus dans les bacs de tri les emballages plastiques, tous les papiers, journaux (voir récapitulatif ci-dessous).

Le préfet a placé le Rhône en situation d'alerte sécheresse dans le Rhône, des mesures de restriction sont à respecter :

Mesures de restriction à respecter dans le Rhône Usages d'agriculture

ALERTE

Mesures de limitation des usages

- Arrêt des prélèvements dans les usages d'eau d'irrigation (à l'exception de la culture de céréales à paille et de la culture de légumes à racines et tubercules)
- Arrêt des pesticides, engrais solubles et produits complémentaires (à l'exception des produits phytosanitaires)
- Arrêt des irrigations (à l'exception des irrigations d'urgence)

Mesures d'interdiction des usages

- Interdiction de verser les produits dans les coursives et les fossés
- Interdiction de verser les produits dans les fossés et les coursives
- Interdiction de verser les produits dans les fossés et les coursives
- Interdiction de verser les produits dans les fossés et les coursives
- Interdiction de verser les produits dans les fossés et les coursives
- Interdiction de verser les produits dans les fossés et les coursives

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-sauvete-et-technologies/Eau/Secheresse>

Respecter ces différents points, c'est prolonger le plaisir d'avoir un espace plus vivant et plus respectueux de notre environnement.

EMBALLAGES ET PAPIERS VIDES ET EN VRAC DANS LE BAC DE TRI

PAPERS, CARTONS
 prospectus, papier de bureau, annuaire, sac en papier, emballages en carton...

EMBALLAGES EN PLASTIQUE
 bouteille, bidon, pot, sac, film, emballage alimentaire...

EMBALLAGES EN MÉTAL
 cannettes, capsules et couvercles de bouteilles, bouchons, couvercles, grande et petite boîtes...

INTERDITS
 Verre, déchets alimentaires, produits toxiques, produits inflammables, produits corrosifs, produits explosifs, produits radioactifs, produits dangereux...

LE VERRE EN VRAC DANS LE SILO

BOUTEILLES, POTS ET BOUCRUX EN VERRE

FLACONS DE PRODUIT

INTERDITS
 Verre, produits dangereux, produits inflammables, produits corrosifs, produits explosifs, produits radioactifs, produits dangereux...

ORDURES MÉNAGÈRES EN SACS FERMÉS DANS LE BAC GRIS

DÉCHETS ALIMENTAIRES
 déchets alimentaires, déchets végétaux, déchets animaux...

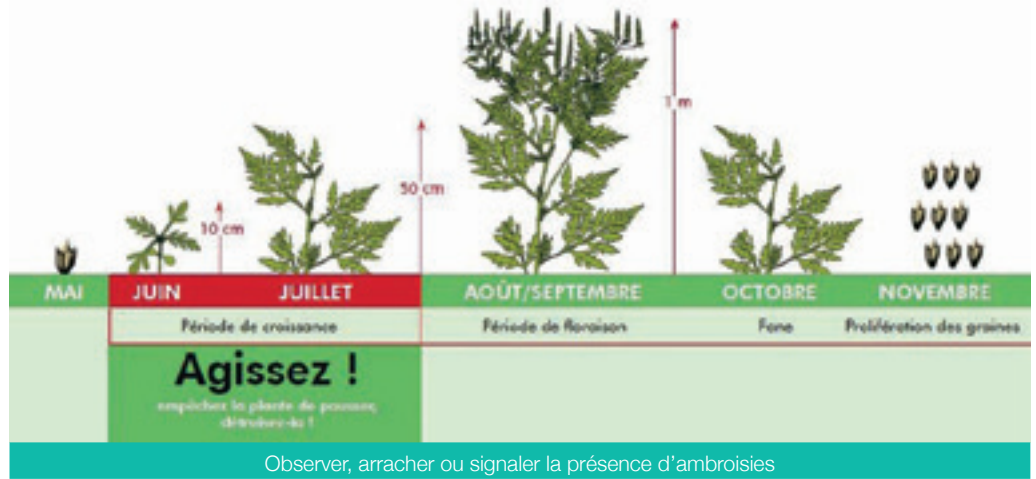
DÉCHETS D'HYGIÈNE
 mouchoirs, lingettes, coton, serviettes...

PETITS OBJETS EN PLASTIQUE
 stylos, ciseaux, brosses à dents...

VAISSELLE CASSEE
 vaisselle cassée, verre cassé, porcelaine...

INTERDITS
 Verre, produits dangereux, produits inflammables, produits corrosifs, produits explosifs, produits radioactifs, produits dangereux...

*à déposer en déchèterie ou point de collecte en magasin



Règles du bon voisinage

Certains d'entre nous ces dernières semaines ont pu prendre le temps d'échanger avec ses voisins et de mieux se connaître, peut-être même de rencontrer le personnel de voirie lors de l'entretien de notre commune

Profitions donc de rappeler quelques règles de bon voisinage :

- Les horaires de jardinages

Jours ouvrables	8h30-12h / 14h30-19h30
Samedi	9h-12h / 15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h

- Pour éviter les moustiques, vider les bacs ou autres ustensiles contenant de l'eau stagnante
- Observer, arracher ou signaler la présence d'ambrosies sur le site (www.signalement-ambrosie.fr)



- Entretenir le bord de vos murs ou allées le long des chaussées. Il est rappelé aux occupants d'habitations que le nettoyage des trottoirs devant chez eux leur incombe.
- Tailler vos haies à la bonne hauteur en respectant les périodes de nidifications (avril mai juin), notamment les branches débordant sur la voie publique.

Environnement

Le confinement nous a permis de constater une nette amélioration de certaines de nos conditions de vie avec notamment moins de pollution atmosphérique et moins de pollution sonore.

En revanche nous devons rester vigilants sur

- La baisse des nappes phréatiques,
- L'augmentation de dépôt de déchets sauvages,
- L'apparition de quelques feux nocturnes plus particulièrement en fin de semaine,
- Le relâchement également sur le tri sélectif tout particulièrement au cimetière où des poubelles ont été installées.

Pour rappel, **le brûlage à l'air libre est interdit**. ... Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisance d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage est fortement émetteur de polluants. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Il en est de la responsabilité et du civisme de tous de ne pas relâcher nos efforts sur ces différents points.

Le saviez-vous ? Le coin du jardinier

Lorsque les jardins commencent à se vider de vos légumes pensez à planter des jachères apicoles.

À partir du mois d'août et avant fin septembre l'implantation d'espèces apicoles auront plusieurs effets sur l'environnement

- Capter l'azote de votre sol pour la restituer l'année suivante à vos légumes,
- Augmenter la matière organique de votre sol et faciliter le décompactage,
- Soutenir les agriculteurs et apiculteurs contre le déclin des insectes pollinisateurs.

Pour cela, il est important d'implanter des espèces adaptées aux conditions locales et qui présentent des périodes de floraison successives qui permettront de nourrir tout au long de l'année les papillons, abeilles et autres insectes.

Renseignement sur le site www.reseau-biodiversite-abeilles.fr

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Séance du
28 janvier 2020

Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire avant l'adoption du budget pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il a été instauré à Quincieux depuis 2015 bien qu'il ne soit pas encore obligatoire (- de 3 500 h)

Il doit faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil Municipal et être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations du budget.

Le rapport a été présenté et approuvé en commission des finances du 6 janvier 2020.

Modification du bail de location de la Tonnelle

Le bail de location pour la résidence n'ayant pas été modifié depuis le 14 avril 1994, un nouveau modèle de bail adapté à la nouvelle réglementation est présenté et adopté par le conseil. Ce nouveau document remplacera petit à petit les baux actuels au fur et à mesure des changements de locataires.

Il a également été prévu que le CCAS de Quincieux prenne en charge la gestion de cette résidence et effectue les propositions d'attribution de logement aux demandeurs.

Renouvellement de l'adhésion à l'association de gestion du Fichier Commun de la demande locative sociale du Rhône

L'adhésion à cette association arrivant à échéance, le conseil a validé son renouvellement.

L'objectif de cette adhésion restant

- la simplification des démarches pour les demandeurs,
- la transparence des processus d'enregistrement,
- l'appui aux dispositifs concernant les publics prioritaires,
- l'amélioration de la production et de la connaissance statistique.



Séance du 25 février 2020

Budget Commune Approbation du Compte Administratif 2019

Le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice ont été adoptés comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	2 843 369.27 €
Recettes	3 586 575.57 €
Excédent	743 206.30 €
Investissement	
Dépenses	3 661 545.90 €
Recettes	5 202 708.85 €
Déficit	1 541 162.95 €

Compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

- Fonctionnement :
743 206,30 € + 1 060 409,84 €
= 1 803 616,14 €

- Investissement :
1 541 162,95 € - 913 569,00 €
= 627 593,95 €

Budget Commune- Subventions et crédits scolaires

Le conseil a validé les montants des subventions qui sont pratiquement identiques à 2019. Les seules variations portent sur :

- La subvention aux associations des assistants maternels qui a été répartie entre les deux structures
- La majoration de celle du comité de jumelage afin de couvrir les frais liés à la réception des portugais en fin d'année

Les crédits scolaires ont été adoptés en notant qu'ils ont été légèrement diminués car une partie de l'acquisition des fournitures administratives est désormais mutualisée avec les services de la mairie. Les projections avaient été présentées lors des deux conseils d'école.

Budget Commune Adoption du budget primitif 2020

Monsieur le Maire a donné lecture du projet de budget primitif principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes. L'assemblée délibérante a adopté ce budget, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Fonctionnement	3 992 592.14€	3 992 592.14€
Section Investissement	3 818 790.95€	3 818 790.95€
TOTAL	7 811 383,09€	7 811 383,09€

Séance du 26 mai 2020

Le nouveau conseil municipal, issu des élections municipales du 15 mars 2020, s'est réuni une première fois pour procéder à l'installation de celui-ci et élire le maire de la commune et les adjoints.

La lecture de la charte de l'élu, conformément à la nouvelle réglementation a été lue à l'ensemble des élus pour leur rappeler leur devoir de réserve et leur travail dans l'intérêt général.

Le conseil a également validé les différentes délégations qu'il accordait au maire durant ce nouveau mandat.

Séance du
9 juin 2020

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Après la démission de Nadège RAY puis de Brice LAGARDE, le conseil a pris acte de l'installation de Madame Françoise CHAMPAVIER, conseillère suivante de la liste minoritaire.

Impôts locaux- Fixation des taux 2020

Les taux des impôts locaux pour la collectivité ont été maintenus et restent fixés à :

	Taux
Taxe habitation	Sans objet
Taxe sur le foncier bâti	7.97 %
Taxe sur le foncier non bâti	20.55 %

Annulation de loyers de la commune en raison du Covid 19

La commune de Quincieux possède plusieurs locaux commerciaux pour lesquels il a été proposé d'annuler les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020 (cessation activité au 15 mars reprise à compter du 2 juin 2020 soit 3 mois). Seul un commerce a pu ouvrir plus tôt et serait exonéré de 2 mois de loyer uniquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions (Hélène Brou, Nicolas Jalenques, Lionel Alvaro) et 20 voix pour, a validé de réduire les locations de 6 locaux communaux pour un coût total de 10 381,40€.

Régime indemnitaire des élus

La population totale de Quincieux étant au 1^{er} janvier 2020 de 3 518 habitants, les taux du régime indemnitaire ont évolué et ont été adaptés à notre strate communale.

Le régime indemnitaire des élus a été adopté à la majorité pour un montant total annuel de 80 743,53€ en respectant l'enveloppe budgétaire de 87 277.69 €

1 ^{er} adjoint	16.00 %
2 ^{ème} au 6 ^{ème} adjoint inclus	13.50 %

Désignations des membres aux commissions et représentants de Syndicat

Plusieurs délibérations ont eu lieu pour désigner les élus aux différentes commissions municipales, ainsi qu'aux différents syndicats pour lesquels la commune adhère (Sygerly, gendarmerie, SMPMO, CCAS, AFR, CCID, CNAS, défense, écoles, jumelage, CAO, CDSP, CCF

Ont également été désignés des référents pour les hameaux et pour les associations locales les plus importantes.


Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet et dans cet Info-Mairie.

Directeur de la publication : Pascal DAVID

Rédacteurs en chef : Véronique PINCEEL

Réalisation : Commission communication

Conception : ROUGEVERT Communication
04 74 60 36 38 - Villefranche sur saône

 Rougevert Communication

Tirage : 1600 exemplaires



Mairie de Quincieux

Adresse : 30 rue de la République - Tél. : 04 78 91 10 11 - Fax : 04 78 91 17 83
Mail mairie : contact@quincieux.fr - Site Internet : www.quincieux.fr
Permanence adjoint : 06 32 90 82 12 (en dehors des horaires d'ouverture de la mairie)
Bureaux ouverts : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30, mercredi et samedi 9h à 12h

FORUM

DES ASSOCIATIONS

QUINCIEUX

Espace Maurice Plaisantin



SAMEDI

12/09/2020

9H-13H

QUINCIEUX



Métropole de Lyon